

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 01 2015

Département du Lot

Mairie LANZAC

Compte rendu de réunion du 26 01 2015

Date de convocation : 22 01 2015

Secrétaire de séance Jocelyne ROUDIER

PRESENTS : Mmes GUITOU, NICKERT, POIGNET, ROUDIER

Mrs BERNARD, BLADIER, DELVERT, DIAS DE SOUSA, FOCHE, GARRIGOU, GONCALVEZ MOURA,
MARIAGE

ABSENTS : Mme Sandrine FRAYSSE, procuration donnée à Mr Patrick BERNARD,

Mr Jean-Pierre IZARD, procuration donnée à Mr Jean-Paul BLADIER

Mr François LEGOFF, procuration donnée à Mme Eliane POIGNET

ORDRE DU JOUR

ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE

APPROBATION COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2014

SIGNATURE DE LA CONVENTION D'INTERVENTION SDAIL

APPROBATION DEVIS SAUR – ELABORATION DU PLAN D'ALERTE

DELIBERATION DON BONNASSIE

DEMANDE DE SUBVENTION VOYAGE COLLEGE PUY D'ALON SOUILLAC

DEMANDE DE PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE DE LA CHAPELLE AUZAC

RENOUVELLEMENT CONVENTION ENTRETIEN ECLAIRAGE PUBLIC

CREATION COMMISSION TRAVAUX CAMPING

CREATION COMMISSION TRAVAUX GRANGE BONNET

INFORMATIONS CAUVALDOR

QUESTIONS DIVERSES

ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE : Jocelyne ROUDIER est élue à l'unanimité des personnes présentes.

APPROBATION COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2014 :

Compte rendu approuvé à l'unanimité des personnes présentes.

SIGNATURE DE LA CONVENTION SDAIL(Syndicat Départemental d' Aménagement et d' Ingénierie du Lot)

Dans le cadre du projet d'aménagement du chemin piétonnier entre le camping et le pont de LANZAC, le Conseil Municipal a délibéré pour prendre l'assistance du SDAIL pour la maîtrise d'œuvre. A ce jour, le SDAIL nous propose une convention pour définir les cadres d'intervention de chacun.

Mr le Maire informe le conseil qu'une rencontre est prévue le 29 janvier avec Mr Laurent ALBAGNAC du STR de SOUILLAC pour faire le point sur ce dossier avec notamment les DICT nécessaires à faire rapidement afin que les travaux correspondant puissent être lancés dès la fin des travaux du pont, en effet sur ce tracé il y a lieu de vérifier les emplacements de différentes lignes et conduites.

L'intervention du SDAIL s'élèverait à la somme de 1281,00 € HORS TAXES

L'autorisation de signature de la convention SDAIL est votée à l'unanimité des personnes présentes.

APPROBATION DEVIS SAUR pour l' ELABORATION DU PLAN D'ALERTE et de SECOURS INTERNE

La SAUR a été contactée en 2014 pour l'établissement à la demande de l' ARS, d'un plan d'alerte et de continuation de distribution de l'eau. La SAUR nous avait dans un premier devis fait une proposition d'intervention pour un montant de 3000,00 €. Lors d'une rencontre avec les représentants de cet organisme en novembre, ce sujet a été abordé et il leur a été demandé de faire une nouvelle proposition.

Un nouveau devis nous a été envoyé, l'intervention est fixée à la somme de 2000 ,00 € .

La proposition a été votée à l'unanimité des personnes présentes.

DELIBERATION DON BONNASSIE

La Société BONNASSIE , entreprise de travaux publics qui intervient régulièrement pour la commune de LANZAC sur les travaux de réfection des routes et de point à temps, a fait un don de 200 € à mettre au profit d'une association de la commune.

Monsieur le Maire propose de reverser cette somme à la caisse des écoles.

Proposition votée à l'unanimité des personnes présentes.

DEMANDE DE SUBVENTION VOYAGE COLLEGE PUY D'ALON SOUILLAC

Le Collège du Puy d'Alon de SOUILLAC propose à tous les enfants des classes de 6^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}, 4 voyages à l'étranger qui s'inscrivent naturellement dans le parcours éducatif, culturel, artistique ou linguistique du projet d'Etablissement. La participation demandée à chaque famille s'élève à la somme de 250 à 350,00 € .

10 enfants de LANZAC sont inscrits dans ces classes et sont donc susceptibles d'y participer.

Des subventions similaires nous ont déjà été demandées par d' autres Etablissements scolaires. La municipalité avait fait le choix de ne pas apporter son aide.

La proposition est soumise au vote :

10 personnes contre et 5 abstentions

DEMANDE DE PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE PAR LA COMMUNE DE LACHAPELLE AUZAC

La commune de LACHAPELLE-AUZAC lors du conseil municipal en date du 16 décembre 2014, a pris la délibération de demander une participation financière aux communes d'origine des enfants scolarisés à l'école de LACHAPELLE-AUZAC.

Cette demande de participation aux frais de scolarité s'élève à la somme de 1 000 € par enfant. Pour la commune de LANZAC, la demande fait état de 6 enfants scolarisés dans leur Etablissement..

Mr le Maire fait état de la liste des enfants concernés dont 3 d'entre eux pourraient être scolarisés à l'école de LANZAC et rappelle que la commune de LANZAC a signé une convention avec l'école primaire de SOUILLAC pour les enfants ne pouvant être scolarisés sur la commune par l'absence de classe correspondante.

La demande de participation est soumise au vote et elle est rejetée à l'unanimité des personnes présentes.

Vendredi 24, Monsieur Le Maire et les représentants de la commission école ont reçu Mr PASTOR Inspecteur de l'Education Nationale pour la circonscription de GOURDON qui avait été déjà reçu le 13/11/2014.

Il nous précise que la situation de l'école de LANZAC est la plus dramatique sur sa circonscription.

La décision de fermer ou non l'école de LANZAC sera prise définitivement après les élections de mars pour les conseillers départementaux.

Il faudra, en cas de fermeture, revoir la convention signée avec Souillac ainsi que la situation des employés communaux, Delphine PAINOT et Delphine CASTANET.

RENOUVELLEMENT CONVENTION ENTRETIEN ECLAIRAGE PUBLIC

La société, COFFELY INEO entretient le réseau éclairage public depuis plusieurs années et les prestations sont satisfaisantes.

Les tarifs 2015 restent les mêmes.

La proposition de renouvellement soumise au vote est retenue à l'unanimité des personnes présentes.

Certains points lumineux énergivores devront être étudiés à l'avenir, d'autres points sont équipés d'ampoules dont le remplacement risque de poser des problèmes car elles ne seront plus fabriquées.

Un bilan de nos installations serait judicieux pour préparer l'avenir.

CREATION COMMISSION TRAVAUX CAMPING et CREATION COMMISSION GRANGE BONNET

Une commission travaux incluant le camping existe déjà.

Au vue de l'important travail de cette commission, Monsieur le Maire suggère de créer 2 groupes de travail :

ATELIER CAMPING :

Cela comprend l'étude d'aménagement, la clôture du terrain, la barrière automatique d'accès, les bornes d'alimentation en électricité, le déplacement de la zone de vidange,.....pour un nouveau mode de fonctionnement prévu pour 2016.

Pour la saison estivale 2015, nous serons vraisemblablement dans l'obligation de reprendre une gérance.

Une étude des tarifs devra être faite ainsi qu'un contrôle technique en ce qui concerne notamment la plomberie.

Plusieurs personnes se sont proposées pour travailler sur ce projet

- Sandrine FRAYSSE
- Daniel MARIAGE
- François LEGOFF
- Patrick BERNARD
- Jean Claude FOUCHE

ATELIER GRANGE BONNET

Cette grange a été achetée par la municipalité en 2013 afin de mettre à l'abri le matériel communal.

Il n'y a pas eu de travaux depuis l'acquisition qui a été finalisée au tout début 2014.

Il faudra dans un premier temps faire contrôler la résistance (ou solidité) de la bâtisse, envisager d'agrandir la porte afin de rentrer du matériel (tracteurs...), vérifier l'état de la toiture.....

L'intérieur devra être aménagé avec notamment

Un atelier ainsi qu'un local pour produits phytosanitaires .

Un espace de rangement du matériel

Un espace pour le personnel avec un coin toilette, lavabo et douche, un espace bureau réunion, un espace restauration.

Plusieurs personnes se sont proposées pour travailler sur ce dossier :

- Jean-Paul BLADIER
- Christian DIAS
- Alain DELVERT
- Lyne ROUDIER

INFOS CAUVALDOR

Au sein de CAUVALDOR, des commissions thématiques sont mises en place, certaines sont incomplètes et Monsieur le Maire nous rappelle que tous les élus peuvent postuler.

Monsieur le maire nous donne la liste de toutes les commissions.

QUESTIONS DIVERSES :

DROIT DE PREEMPTION

La commune dispose d'un droit de préemption sur la vente de la maison SIVIE .

A l'unanimité des personnes présentes, il est décidé de ne pas l'exercer.

MUTUELLE COUP DUR DU CANTON DE SOUILLAC

Cette mutuelle pour agriculteurs, vient en aide à ses adhérents en cas de coup dur (maladie, interventions chirurgicales , accident.....). Elle nous sollicite pour une participation.

Considérant que beaucoup de personnes paient leur mutuelle à titre personnel, la proposition est soumise au vote

10 voix contre

5 abstentions

COMMISSION IMPOTS

Monsieur le Maire nous rappelle que cette commission se réunira le 9 février à 15 h à la mairie.

FUITE EAU

Mr Jame Moura rappelle l'importante fuite d'eau au compteur en limite de sa propriété. Personne n'est intervenue malgré son signalement.

Une demande d'intervention auprès de la SAUR a été faite le lendemain du premier signalement, une relance sera faite.

SECURISATION CARREFOUR

Mme Eliane POIGNET nous rappelle qu'elle a déjà signalé la dangerosité du carrefour de la route des Terruches et de celle de La Borie.

La proposition d'un miroir n'est plus envisagée. Il faudrait se renseigner pour mettre un stop ou envisager de limiter la vitesse avec la pose de gendarmes couchés.

FIN DE SEANCE à 22 H 45.